

NOTE DE CADRAGE 2022

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_218-DE

SLO

CONTRAT DE VILLE DE L'ALBIGEOIS Principes de la programmation 2022

Les Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) issus de l'évaluation à mi-parcours en 2018/2019 fixent depuis le 1^{er} janvier 2020 les nouvelles orientations des cinq contrats de ville 2020 – 2022 et les dispositifs à mettre en œuvre, principalement :

- pilotage et gouvernance à renforcer au niveau des intercommunalités ;
- coordination structurelle des dispositifs rattachés ou en lien avec les contrats de ville (ANRU, TFPB, PRE, CLSPD) à intensifier ;
- participation des conseils citoyens à initier, relancer ou développer selon les sites ;
- participation et articulation des signataires des contrats de ville à accentuer dans leur domaine de compétences de droit commun ;
- Égalité femmes-hommes à faire progresser dans les onze quartiers prioritaires.

Le Comité départemental de la politique de la ville du Tarn réuni le 31 mars a retenu quatre axes majeurs communs à tous les contrats de ville du Tarn, à travailler en transversalité :

- présence professionnelle sur le terrain en proximité et aller vers
- perméabilité (ville / quartiers au sens de la mixité sociale à favoriser partout)
- professionnalisation des intervenants de terrain (prévention spécialisée)
- pragmatisme (promotion d'actions concrètes de terrain).

En 2022, les priorités pour Madame la préfète du Tarn correspondent aux déclinaisons locales des orientations du Comité Interministériel des Villes annoncées lors du comité départemental de la Politique de la Ville du Tarn :

Sécurité et prévention de la délinquance ;

Logement et cadre de vie ;

Éducation et petite enfance ;

Emploi, insertion et attractivité économique ;

Cohésion sociale.

Enfin la lutte contre l'islamisme et le repli communautaire doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des contrats de ville

En adéquation avec ces orientations, les actions soumises dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville doivent correspondre à l'un des trois piliers du Contrat de Ville :

Pilier « Emploi et développement économique »

Soutenir l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, en cherchant à mobiliser plus particulièrement les personnes les plus fragiles, non connues ou suivies régulièrement par les prescripteurs, afin de lever les freins pour qu'elles puissent ensuite entrer de manière volontaire dans un parcours d'insertion socio-professionnelle. Par ailleurs, les actions proposées devront également s'inscrire dans le cadre du déploiement du plan #1jeune1solution, lancé le 23 juillet 2020, qui vise à offrir une réponse à chaque jeune. Bien que toutes les situations soient différentes, l'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

- Favoriser l'appropriation du cadre vie, en partant des besoins identifiés par les habitants, puis en les associant aux améliorations à apporter ou à des transformations, via des chantiers participatifs, éducatifs, voire rémunérés.

- Les projets soumis entrant dans les axes du pilier cohésion priorité la solidarité, le bénévolat, l'interculturel, l'intergénérationnel, la culture, le sport, la mémoire comme des moyens de remobilisation des parcours d'insertion socio-professionnels et éducatifs.

- Pour le volet éducation-parentalité du contrat de ville et du Programme de Réussite Éducative, les priorités du comité de pilotage de la réussite éducative de l'Albigeois sont :

→ Favoriser l'exercice de la parentalité :

1. Permettre aux parents une meilleure connaissance des besoins fondamentaux de leur(s) enfant(s) (hygiène de vie, besoin de sécurité, estime de soi, etc.)
2. Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique des enfants et de leurs parents
3. Accompagner les enfants (et leurs parents) qui rencontrent des troubles spécifiques des apprentissages, psychomoteurs...

→ Favoriser la relation école-parents

4. Innover dans l'approche de la persévérance scolaire en lien avec l'École
5. Développer les compétences psychosociales des jeunes
6. Valoriser et mutualiser des actions école-parents-partenaires
7. Proposer des espaces de parole : enfants-parents
8. Expérimenter des approches favorisant l'apprentissage de la langue et la lecture pour les parents et les enfants

→ Recentrer l'intervention du Programme de Réussite Éducative auprès des enfants scolarisés de la maternelle à la 6ème.

Rappel :

9. *Instruction du 28 novembre 2014 relative à « l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville »*

10. *Instruction du 10 octobre 2016 relative au Programme de Réussite Éducative*

Ces deux circulaires soulignent la nécessaire articulation de l'ensemble des actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des enfants des quartiers prioritaires politique de la ville et rappellent que le PRE sera le support central du volet éducation du contrat de ville.

En appui des axes majeurs précités, les priorités transversales sont :

- L'égalité femmes - hommes (cf. les éléments à renseigner en annexe 3) telle qu'elle est mise en œuvre par la préfecture / DDFE / 5 chefs projets contrat en lien avec l'association EGAE
- L'épanouissement et l'autonomie de la Jeunesse
- La lutte contre les discriminations : le bilan des actions 2020 a mis en évidence que peu d'entre elles répondent à cette priorité transversale. À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination. Les actions œuvrant à leur lutte seront prioritaires dans cet appel à projets.

Le comité de pilotage du Contrat de Ville de l'Albigeois réuni le 31 mars 2021 a par ailleurs exprimé l'importance des actions de prévention de la délinquance dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville.

MOBILISATION DES MOYENS DE DROIT COMMUN

La mobilisation des moyens de droit commun est un fondement de la nouvelle génération des contrats de ville. Les crédits spécifiques de la politique de la ville doivent avant tout servir à financer une plus-value visant à répondre aux besoins spécifiques des populations des **quartiers prioritaires d'Albi et de veille active de Saint-Juéry**, ou encore à favoriser l'émergence d'actions innovantes.

Aussi, les candidats **doivent se rapprocher de la cheffe de projet du contrat de ville avant toute demande de crédits « politique de la ville » et rechercher les crédits de droit commun** auprès des partenaires signataires du contrat de ville.

Ainsi, les porteurs, en fonction du champ d'action dans lequel ils interviennent, devront avoir sollicité :

- **L'appel à projets** dans le cadre du **Programme Départemental d'Insertion** : Le Département du Tarn souhaite susciter des initiatives locales et innovantes afin d'enrichir son offre d'insertion sociale et professionnelle. Pour atteindre une dynamique générale visant l'insertion professionnelle et proposer des parcours d'insertion cohérents, le Département a arrêté 3 axes d'intervention prioritaires :
 - Lutter contre les exclusions et lever les freins à l'emploi,
 - Aider à la construction d'un parcours d'insertion,
 - Accompagner la reprise d'activité professionnelle.
- **L'appel à initiatives** dans le cadre de la **CFPPA** porté par le Département du Tarn et l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, grâce au soutien de la CNSA pour les projets concernant la mise en œuvre d'actions collectives de **prévention de la perte d'autonomie**, à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile sur le territoire du Tarn.
- La DRAC et la Direction de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville d'Albi pour les projets relevant de la culture.

CRITÈRES DE LA PROGRAMMATION 2022

1. Chaque association ou collectivité qui s'engage dans le contrat de ville **est une part du projet collectif.**

2. La participation des habitants est identifiée comme l'une des priorités, aussi :

- a.** chaque projet mettra en lumière **la manière d'associer des habitants du quartier au projet et les conseils citoyens des trois QPV,**
- b. les petites actions de proximité,** notamment portées par les associations de quartier, pourront être soutenues dans la mesure où elles associent les habitants dans une dynamique participative et correspondent aux objectifs stratégiques du Contrat de ville,
- c. repérer et mobiliser** des publics par des démarches innovantes permettant de toucher des personnes non captées ou inconnues des structures de proximité, des services publics et notamment du service public de l'emploi.

3. Les actions expérimentales seront privilégiées

4. Garantir une **construction partenariale des actions** avec les organismes financeurs, étayée sur l'expertise des acteurs de proximité (centres sociaux, maisons de quartier...), qui doivent être associés et partie prenante le plus en amont possible. Chaque projet doit ainsi **impliquer au minimum un équipement ou un service de quartier et identifier un interlocuteur dédié.**

5. Pour garantir la **cohésion du projet d'ensemble**, chaque projet doit veiller à prendre en compte les éléments suivants du contrat de ville (**Cf. Annexe 2**) :

- a.** répondre à au moins un des « **points prioritaires à améliorer** » et « **pistes de mobilisation commune** » du diagnostic du quartier dans lequel le projet s'inscrit,
- b.** poursuivre une ou plusieurs des **finalités** thématiques et transversales,
- c.** mobiliser les leviers d'un ou plusieurs **axes de travail** élaborés par les groupes thématiques.

MODALITÉS DE CANDIDATURE, DE VALIDATION ET CALENDRIER

1. Les projets doivent nous être **renvoyés avant le 14 janvier 2022 minuit**, par mail à actioncontratdeville@grand-albigeois.fr, sous forme du dossier CERFA réglementaire N°12156*05,

complété daté et signé, accompagnés du bilan de l'année CERFA N°15059*1, pour les actions reconduites.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le 01/10/2021

ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_218-DE

2. Les opérateurs devront déposer leurs dossiers définitifs sur le logiciel DAUPHIN au plus tard le 25 mars 2022. Entre le 31 janvier et le 26 mars, ils pourront compter sur l'assistance de la cheffe de projet contrat de ville Albigeois et les projets pourront être retravaillés avec elle si nécessaire durant cette période.

3. Ils seront instruits dans des groupes de travail thématiques, territoriaux ou projets, en avril 2022.

4. Un comité technique financier des partenaires se réunira début mai, pour émettre un avis sur les actions proposées en 2022 par les porteurs de projets.

5. Le comité de pilotage validera la programmation 2022 mi-mai.

• **Participation de volontaires désignés par chaque conseil citoyen à ces instances**

ANNEXE 1

EVALUATION DE L'ACTION – GRILLE A RENSEIGNER

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
 Reçu en préfecture le 01/10/2021
 Affiché le 01/10/2021 
 ID : 081-248100737-20210928-DEL2021_218-DE

1. LES INDICATEURS CI-DESSOUS SONT COMMUNS A TOUTES LES ACTIONS ET A TOUS LES OPERATEURS ; ILS SONT ANNEXES A L'AVENANT-PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES DU CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS POUR LA PERIODE 2020 A 2022.
2. ILS ONT ETE FIXES A L'ISSUE DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS ET DOIVENT PERMETTRE DE DISPOSER DE DONNEES HOMOGENES, COMPLETES ET EXPLOITABLES POUR REALISER L'EVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE EN 2022.
3. LES BILANS REMIS AU TERME DE TOUTES LES ACTIONS FINANCEES AU CONTRAT DE VILLE DEVRONT PRODUIRE CES DONNEES ; IL INCOMBE A CHAQUE PORTEUR DE SE Doter DES SUPPORTS PERMETTANT DE RENSEIGNER CES INDICATEURS.

Piliers	Indicateurs	Données sociologiques à fournir pour chaque indicateur	Données géographiques à fournir pour chaque indicateur
COHESION SOCIALE	<u>Critères :</u> - Amélioration de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs ; - Autres actions à préciser (santé, accès aux droits...). <u>Type d'action :</u> - Stages, ateliers, accueil permanent de publics sur sites divers, accompagnements individuels ou collectifs, autres à préciser ; - Evènementiels. <u>Indicateurs :</u> - Evolution des politiques tarifaires - Evolution du nombre d'actions de promotion ; - Evolution du nombre d'inscriptions à des activités ; ✓ Nombre de personnes (orientées, démarchées ou qui se sont présentées) ; ✓ Nombre de personnes qui ont participé ; ✓ Suivis de fréquentation.	<u>Publics participants à des stages et ateliers ou en accompagnement :</u> - Tranches d'âges scolaires ; - Jeunes de moins de 26 ans dont 16/18 ans ; - Adultes de plus de 45 ans dont plus de 50 ans ; - Genre (homme / femme) ; - Bénéficiaires du RSA ; - Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé ; - Chômeurs de plus de 12 mois. <u>Evènementiels :</u> - Personnes mobilisées à sur la conception et la réalisation : Cf. critères ci-dessus ; - Public accueilli : nombre généré ad minima. Plus si, par exemple, inscription préalable, émargements, accueil individuel, billetterie, etc...	Résidence en QPV : - Cantepau, - Lapanouse-Saint-Martin, - Veyrières-Rayssac ; Résidence en quartier de veille active : - Saint-Juéry ; Résidence Albi hors QPV ; Résidence agglomération hors Albi et Saint-Juéry ; La résidence doit être renseignée pour les événements ; ad minima : QPV / Saint-Juéry / autre.

Piliers	Indicateurs	Données sociologiques à fournir pour chaque indicateur	Données géographiques à fournir pour chaque indicateur
COHÉSION SOCIALE	<u>Critères :</u> - Parentalité - Langue - Education ; - Autres actions à préciser (illectronisme, alpha, citoyenneté...). <u>Type d'actions :</u> - Stages, ateliers, accueil permanent de publics sur sites divers, accompagnements individuels ou collectifs, autres à préciser ; - Événementiels. <u>Indicateurs :</u> - Typologie et nombre d'actions mises en place ; - Offre sur le temps scolaire ; - Nombre de personnes en actions collectives ; - Nombre de personnes en suivi individuel ; - Nombre de participants (orientés, démarchés ou qui se sont présentés) ; - Nombre de personnes avec mesures spécifiques ; - Suivi de fréquentation ou des effectifs.	<u>Publics participants à des stages et ateliers ou en accompagnement :</u> - Situation scolaire ou de formation : classe maternelle, primaire, collège, lycée, enseignement supérieur, formation professionnelle, alternance, autre à préciser ; - Tranches d'âges scolaires ; - Jeunes de moins de 26 ans dont 16/18 ans ; - Adultes de plus de 45 ans dont plus de 50 ans ; - Genre (homme / femme) ; - Bénéficiaires du RSA ; - Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé ; - Chômeurs de plus de 12 mois. <u>Événementiels :</u> Personnes mobilisées à la conception/réalisation (Cf. critères ci-dessus) ; Public accueilli : nombre genré ad minima ; et plus si, par exemple, inscription préalable, émargements, accueil individuel, billetterie, etc...	Résidence en QPV : - Cantepau, - Lapanouse - Saint-Martin, - Veyrières-Rayssac ; Résidence en quartier de veille active : - Saint-Juéry ; Résidence Albi hors QPV ; Résidence agglomération hors Albi et Saint-Juéry. La résidence doit être renseignée pour les événements ; ad minima : QPV / Saint-Juéry / autre

Piliers	Indicateurs	Données sociologiques à fournir pour chaque indicateur	Données géographiques à fournir pour chaque indicateur
EMPLOI – INSERTION - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	<u>Typologie et nombre d'actions :</u> - Stages, ateliers, accompagnements individuels, autres à préciser ; <u>Indicateurs :</u> - Nombre de personnes positionnées par les prescripteurs ; - Nombre de personnes accompagnées ; - Nombre de sorties positives : • Emploi • Formation • Redynamisation dont IAE.	<u>Publics :</u> - Niveau de formation de chacun ; - Jeunes de moins de 26 ans dont 16/18 ans ; - Adultes de plus de 45 ans dont plus de 50 ans ; - Genre (homme / femme) ; - Bénéficiaires du RSA ; - Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé ; - Chômeurs de plus de 12 mois.	Résidence en QPV : - Cantepau, - Lapanouse - Saint-Martin, - Veyrières-Rayssac ; Résidence en quartier de veille active : - Saint-Juéry ; Résidence Albi hors QPV ; Résidence agglomération hors Albi et Saint-Juéry.

Piliers	Indicateurs	Données sociologiques à fournir pour chaque indicateur	Données géographiques à fournir pour chaque indicateur
CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN	<u>Indicateurs :</u> - Nombre de personnes positionnées par les prescripteurs ; - Nombre de personnes retenues. <u>Type d'actions :</u> - Chantiers participatifs, réalisation/animation d'espaces collectifs de vie, éducation à l'environnement, primo-insertion.	<u>Publics:</u> - Niveau de formation ; - Jeunes de moins de 26 ans dont 16/18 ans ; - Adultes de plus de 45 ans dont plus de 50 ans ; - Genre (homme / femme) ; - BRSA ; - RQTH ; - Chômeurs de plus de 12 mois.	Résidence en QPV : - Cantepau, - Lapanouse - Saint-Martin, - Veyrières-Rayssac ; Résidence en quartier de veille active : - Saint-Juéry.

ANNEXE 2

POINTS PRIORITAIRES A AMÉLIORER ET PISTES DE MOBILISATION COMMUNE PAR QUARTIER

LE QUARTIER DE CANTEPAU

Points prioritaires à améliorer :

- L'accès à l'emploi, l'insertion et l'accompagnement ;
- La perception et l'image du quartier - le travail sur la parentalité, la maîtrise de la langue, l'éducation, la scolarité, les difficultés éducatives ;
- Le commerce de proximité ;
- L'entraide, la solidarité et la mixité sociale.

Pistes de mobilisation commune :

- Favoriser l'accès à l'emploi ;
- Construire avec les parents, les acteurs et les personnes, un projet vers l'enfance et la jeunesse des quartiers ;
- Travailler sur l'esprit d'entreprendre, mobiliser les acteurs de l'économie et les « porteurs d'idées » ;
- Aider et soutenir la création d'entreprises et redonner une attractivité commerciale ;
- Communiquer sur des modèles de réussite et mettre en avant les potentiels existants ;
- Créer et développer des temps et espaces collectifs (café associatif...) ;
- Renforcer le lien et les partenariats avec l'Ecole ;
- Travailler l'image du quartier et la discrimination liée à cette image ;
- Favoriser l'accès au patrimoine commun et équipements publics du bassin de vie ;
- Favoriser le travail en commun des associations au bénéfice des habitants du quartier.

LE QUARTIER DE LAPANOUSE-SAINT-MARTIN

Points prioritaires à améliorer :

- Promotion et valorisation des relations entre les habitants (entraide, partage, échange de savoir et services, bénévolat...) ;
- L'entraide, la solidarité et la mixité sociale (Cohésion sociale) ;
- La mobilité (transport en commun, déplacements doux, personnes à mobilité réduite...) ;
- Communication plus positive sur le quartier et valorisation de ce qui est fait (actions, parcours positifs, ambassadeurs du quartier, sortir de la vision médiatique...) ;
- Apparence (trottoirs, équipements, commerces, habitat...) ;
- La lutte contre les préjugés ;
- L'accessibilité aux infrastructures (handicap et horaires d'ouvertures) ;
- L'accès à l'emploi ;
- Le commerce de proximité ;
- La mobilisation des associations et des habitants ;
- La transversalité entre acteurs du quartier.

Pistes de mobilisation commune :

- Promotion et valorisation des relations entre les habitants (entraide, partage, échange de savoir et services, bénévolat...) ;
- L'entraide, la solidarité et la mixité sociale (Cohésion sociale) ;
- La mobilité (transport en commun, déplacements doux, personnes à mobilité réduite...) ;
- Communication plus positive sur le quartier et valorisation de ce qui est fait (actions, parcours positifs, ambassadeurs du quartier, sortir de la vision médiatique...) ;
- Apparence (trottoirs, équipements, commerces, habitat...) ;
- La lutte contre les préjugés ;
- L'accessibilité aux infrastructures (handicap et horaires d'ouvertures) ;
- L'accès à l'emploi ;
- Le commerce de proximité ;
- La mobilisation des associations et des habitants ;
- La transversalité entre acteurs du quartier.

LE QUARTIER DE VEYRIERES-RAYSSAC

Points prioritaires à améliorer :

- Développer l'attractivité du quartier (commerce de proximité, l'envie d'y habiter, d'y aller à l'école, d'y faire ses courses, d'y créer quelque chose...) ;
- Développer la participation et l'entraide des habitants ;
- Embellir et entretenir le Quartier ;
- Développer une nouvelle dynamique partenariale entre structures.

Pistes de mobilisation commune :

- Développer la participation des habitants ;
- Embellir le quartier, améliorer l'état général, mieux identifier et signaler les lieux, les services, rendre les espaces publics vivants et attractifs ;
- Redonner une attractivité commerciale au quartier ;
- Développer l'attractivité du quartier par la politique de peuplement ;
- Développer les interactions entre le quartier, les établissements primaires, secondaires, supérieures et de recherche ;
- Créer un sentiment d'appartenance au quartier ;
- Construire avec les parents, les acteurs et les personnes un projet vers l'enfance et la jeunesse des quartiers ;
- Renforcer le lien et le partenariat avec l'école.

FINALITES GENERALES ET TRANSVERSALES

Les finalités et les axes présentés dans le contrat de ville ont été construits à partir des éléments recueillis dans les groupes de travail, du bilan du CUCS et des priorités des signataires.

Finalités générales du contrat de ville :

- **La cohésion sociale** et le **mieux vivre ensemble** ;
- **L'amélioration des conditions de vie des habitants** des quartiers prioritaires ;
- **La réduction des écarts de développement** entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'intercommunalité.

Finalités transversales :

- **Lutte contre les discriminations** ;
- **Egalité femmes-hommes** ;
- **Epanouissement et autonomie de la jeunesse** ;
- **Développement de la collaboration et la coordination entre tous les acteurs du territoire** (habitants, professionnels, associations, bénévoles) :
 - pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions ;
 - pour mettre en synergie tous les acteurs ;
 - pour développer la participation des habitants ;
 - pour améliorer la communication dans les quartiers prioritaires à travers la mise en lumière des initiatives et du sensationnel dans les situations ordinaires.

SOCLE « CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE »

Socle sur lequel repose le contrat de ville : les valeurs de la république, citoyenneté ; la participation des habitants et l'organisation dynamique et partenariale qui est préalable à la mise en œuvre de ce contrat.

Finalité : REAPPROPRIATION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE

Vivre et faire vivre un socle commun sur les valeurs de la République, de la citoyenneté et de l'intérêt général sur lequel s'inscrivent le contrat de ville et le partenariat entre les acteurs institutionnels, associatifs et les habitants.

Axes de travail :

- 1^{er} axe** - Soutenir la participation des habitants et l'engagement
- 2^{ème} axe** - Construire une culture commune
- 3^{ème} axe** - Renforcer la lisibilité et faire connaître le fonctionnement de l'action publique
- 4^{ème} axe** - Rechercher et valoriser l'exemplarité

PILIER « EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Le pilier « Emploi et développement économique » qui comporte notamment le programme local d'accompagnement global professionnel porté par l'agglomération.

FINALITE : UNE STRATEGIE COLLECTIVE D'ACCES A L'EMPLOI, A LA FORMATION ET A LA CREATION D'ACTIVITES AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LA JEUNESSE

Axes de travail :

- 1^{er} axe** - Faire émerger, valoriser les potentiels des personnes et des territoires
- 2^{ème} axe** - Développer des pratiques de mutualisation, de transmission et de transfert de compétences
- 3^{ème} axe** - Mobiliser et adapter les outils d'orientation, de formation et d'accès à l'emploi
- 4^{ème} axe** - Développer les clauses sociales et les clauses d'insertion dans différents secteurs d'activités

PILIER « COHESION SOCIALE »

Le pilier « Cohésion sociale » qui comporte notamment le Programme de Réussite Educative (PRE) qui était un dispositif phare du CUCS. Il restera l'un des éléments importants du pilier cohésion sociale.

Finalité: UNE SOLIDARITE FORTE, DES LIENS SOCIAUX INTENSES, UN DEVELOPPEMENT HUMAIN HARMONIEUX

L'échange et le partage de savoirs et de savoir-faire, le développement des solidarités, le tissage de liens sociaux, culturels, géographiques, intergénérationnels, l'accès de tous à des ressources de connaissance, de compétence, de culture et de santé, l'apprentissage d'une participation citoyenne.

Axes de travail :

- 1^{er} axe** - Construire un projet pour l'enfance et la jeunesse

2^{ème} axe - Favoriser la solidarité et le bénévolat

3^{ème} axe - Développer des lieux de partages interculturels et intergénérationnels

4^{ème} axe - Développer les relations entre les habitants par des vecteurs fédérateurs (culture, sport, etc.)

5^{ème} axe - Promouvoir la santé comme mieux-être et favoriser l'accès aux droits

6^{ème} axe - Prévenir la délinquance (les projets de prévention de la délinquance sont déposés au titre du FIPD et en coordination avec le CLSPD d'Albi)

PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

Le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » qui comporte notamment le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Cantepau à Albi.

Finalité : UN CADRE URBAIN PROPICE A LA MIXITE, AUX ECHANGES ET A LA VIE SOCIALE, A LA PARTICIPATION DES HABITANTS, A LA CITOYENNETE ET AUX COMMERCES DE PROXIMITE

Le quartier doit être un espace de vie cohérent, qui facilite la mise en mouvement des personnes. Un espace de vie de proximité qui favorise le bien vivre ensemble, la citoyenneté, l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle des personnes, tout en favorisant la mobilité et le relais vers le centre-ville, les autres quartiers et les communes.

Axes de travail :

1^{er} axe - Une politique intercommunale de l'habitat et du peuplement au service des quartiers prioritaires et contribuant à les réinscrire dans la dynamique de l'Albigeois

2^{ème} axe - Réhabilitation et renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires

3^{ème} axe - Renforcement de l'attractivité des quartiers par le maintien et le développement des services, commerces et activités

4^{ème} axe - Des espaces, des lieux qui favorisent la convivialité et la rencontre entre les habitants

5^{ème} axe - Des infrastructures et des actions pour faciliter les mobilités au sein des quartiers et vers les équipements du bassin de vie

6^{ème} axe - Une organisation partenariale et des actions qui permettent d'améliorer le cadre de vie, de le rendre plus agréable et plus vert

7^{ème} axe - Sécurité et tranquillité publique (les projets de sécurité et de tranquillité publique sont déposés au titre du FIPD et en coordination avec le CLSPD d'Albi)

ANNEXE 3

EGALITE FEMMES-HOMMES EN PRIORITE TRANSVERSALE

Éléments à renseigner dans les dossiers de demande de subvention et de bilan :

- part des femmes parmi les bénéficiaires des actions
- projet s'inscrivant dans la thématique « égalité femmes-hommes » : oui/non
- part des femmes parmi les professionnels/bénévoles qui conduisant l'action
- part des femmes parmi les membres de la gouvernance de l'association/structure partenaire